Laurent Monnet

De: Yvan Marclay
Envoyé: mercredi, 18 novembre 2026 08:05
À: Arlettaz Pauline
Cc: Olivier Turin; Laurent Monnet; Vincent Chervaz
Objet: RE: Budget 2027 - Questions complémentaires - Recettes fiscales PM + taxe déchets

Madame la Présidente de la COGEST,
Chère Pauline,

Vous trouverez ci-après les réponses (en bleu) attendues aux questions complémentaires de la COGEST concernant le budget 2027.

Recettes fiscales des personnes morales :

Question complémentaire COGEST : *« On constate que, par rapport au budget 2026, vous avez prévu une hausse de 12% de l'impôt sur le bénéfice et une baisse de 11% de l'impôt sur le capital.*
Qu'est-ce qui explique que l'un augmente, alors que l'autre diminue ? Quelles sont vos hypothèses ? »

Les évolutions divergentes de l'impôt sur le bénéfice et de l'impôt sur le capital s'expliquent par des facteurs distincts.

Impôt sur le bénéfice (+12 %)
Les prévisions budgétaires sont établies sur la base des dernières taxations disponibles, avec un décalage inhérent au processus de taxation. Ainsi, le budget 2027 repose sur les taxations de l'exercice 2024, tandis que le budget 2026 avait été établi sur celles de 2023.Les résultats des entreprises établies sur le territoire communal ayant globalement progressé entre ces deux exercices, cette évolution se traduit par une augmentation des recettes fiscales attendues.

Impôt sur le capital (-11 %)
La diminution prévue s'explique principalement par les effets du transfert du siège social d'une société importante dans un autre canton, qui continuent de se répercuter sur les prévisions de recettes de cet impôt.

Taxes déchets :

Question complémentaire COGEST : *« Concernant la taxe déchets, vous nous avez indiqué qu'elle serait revue au 1er janvier 2029 et qu'une résorption du déficit était prévu pour 2032. On constate toutefois que la nouvelle déchetterie va largement augmenter le déficit annuel puisqu'il faut compter une charge d'amortissement annuel de CHF 300k et que, vous nous l'avez annoncé, les charges d'exploitation allaient être supérieures à aux actuelles avec la SATOM.*
Ainsi, pour 2027, l'excédent de charge dans le service se monte à près de CHF 500k et les réserve sur le fonds sont quasi nulles (CHF 5k au 31.12.25).
Dès lors, de façon un peu simplifiée, en cumulant 6 exercices (2027 à 2032) avec des pertes annuelles de près de CHF 500k (total: CHF 3 mios), cela voudrait dire que nous devrions trouver 3 mios de recettes supplémentaires entre 2029 et 2032 pour résorber le déficit, alors qu'actuellement

nos recettes des taxes se montent à CHF 1 mio/an (hypothèse 2027), soit quasiment un doublement des taxes dès 2029. Ensuite, dès 2032, les taxes pourraient être revues à la baisse, le déficit étant comblé. Est-ce exact ? »

Plusieurs inconnues subsistent en lien avec la construction de la nouvelle déchèterie, notamment concernant le potentiel de valorisation des déchets qui y seront apportés ainsi que ses modalités d'exploitation. Une réflexion est également menée en parallèle sur les possibilités d'optimisation des collectes après sa mise en service. Dans ce contexte, et sur la base du retour d'expérience après une première année de fonctionnement de la déchèterie et des éventuelles optimisations des collectes, il est vraisemblable que les taxes déchets devront être augmentées à moyen terme. L'ampleur de cette hausse n'est toutefois pas encore définie. Il n'est donc pas possible, à ce stade, de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse d'un doublement des taxes.

Avez-vous établi un plan / schéma qui montre l'évolution prévue du fonds jusqu'à la résorption du déficit ?

Aucun plan détaillé d'évolution du fonds n'a été établi à ce stade. La planification financière prévoit néanmoins, à titre d'objectif, une résorption du déficit à l'horizon 2032, dans le respect du délai légal de huit ans à compter de sa première inscription.

TPC / MobiChablais

Vous trouverez ci-après les explications élaborées par TPC concernant les coûts et recettes prévisionnels pour l'horaire 2027. Elles sont à lire en complément des réponses apportées à la question d'ordre général no 11. COG 11 – TPC et du tableau COG 11.

Recettes :

- Augmentation des recettes prévues basée sur les recettes réalisées à la clôture de l'horaire 2025.

Charges :

Charges de conduite

- Augmentation du tarif horaire due à la croissance induite par le système salarial en vigueur prévoyant une progression linéaire des traitements ;
- Augmentation du volume d'heures de production d'env. 5'000 heures due aux adaptations horaires mises en place postérieurement à l'établissement de l'offre 2026.

Exploitation et conduite de l'exploitation

- Optimisation des activités de planification suite à la mise en place d'outils dédiés et d'une nouvelle organisation des activités (- CHF 120'000.00) ;
- Développement d'outils de régulation du trafic représentant une augmentation de 5 % pour MobiChablais selon la clé de répartition en vigueur entre TRV et TU.

Frais de véhicules

- Globalement stable ;
- La réduction des amortissements en 2027 est correcte, la quantité de véhicules arrivant en fin d'amortissement étant supérieure aux nouveaux amortissements induits par les nouveaux bus.

Vente et distribution

- Clé de répartition des coûts complets en fonction du volume des recettes et intégration des commissions de ventes par partenaire.

Autres Charges

- Adaptation de la clé de répartition des charges de l'app TPC suite suppression du bus à la demande, répartition proportionnelle entre TRV et TU.

Frais administratifs

- Renforcement de la structure de production avec les unités support, sécurité, logistique, IT et finances. Rattrapage de l'évolution admin qui n'a pas évolué au même rythme que l'ensemble des activités de production.

Nous précisons que les tableaux complémentaires comme le COG 11, transmis le 30 octobre 2026, sont destinés à l'usage interne de la Commission de gestion et n'ont pas vocation à être diffusés ou publiés auprès du grand public.

En vous souhaitant une bonne journée, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Commune de Collombey-Muraz
Service administration et finances
R. des Dents-du-Midi 44 / CP 246
CH – 1868 Collombey
www.collombey-muraz.ch

Yvan Marclay
Chef de service
yvan.marclay@collombey-muraz.ch
T + 41 24 473 61 65

De : Pauline A. <pauline.arlettaz@gmail.com>
Envoyé : vendredi, 13 novembre 2026 09:05
À : Olivier Turin <olivier.turin@collombey-muraz.ch>; Laurent Monnet <laurent.monnet@collombey-muraz.ch>; Vincent Chervaz <vincent.chervaz@collombey-muraz.ch>; Yvan Marclay <yvan.marclay@collombey-muraz.ch>
Objet : Budget 2027 - Questions complémentaires - Recettes fiscales PM + taxe déchets

Bonjour,

Dans le cadre de la rédaction du rapport, nous aurions besoin d'un complément d'information relatifs aux personnes morales.
On constate que, par rapport au budget 2026, vous avez prévu une hausse de 12% de l'impôt sur la bénéfice et une baisse de 11% de l'impôt sur le capital.
Qu'est-ce qui explique que l'un augmente, alors que l'autre diminue? Quelles sont vos hypothèses?

Concernant la taxe déchets, vous nous avez indiqué qu'elle serait revue au 1er janvier 2029 et qu'une résorption du déficit était prévu pour 2032. On constate toutefois que la nouvelle déchetterie va largement augmenté le déficit annuel puisqu'il faut compter une charge d'amortissement annuel de CHF 300k et que, vous nous l'avez annoncé, les charges d'exploitation allaient être supérieures à aux actuelles avec la SATOM.

Ainsi, pour 2027, l'excédent de charge dans le service se monte à près de CHF 500k et les réserve sur le fonds sont quasi nulles (CHF 5k au 31.12.25).
Dès lors, de façon un peu simplifiée, en cumulant 6 exercices (2027 à 2032) avec des pertes annuelles de près de CHF 500k (total: CHF 3 mios), cela voudrait dire que nous devrions trouver 3 mios de recettes supplémentaires entre 2029 et 2032 pour résorber le déficit, alors qu'actuellement nos recettes des taxes se montent à CHF 1 mio/an (hypothèse 2027), soit quasiment un doublement des taxes dès 2029. Ensuite, dès 2032, les taxes pourraient être revues à la baisse, le déficit étant comblé.
Est-ce exact?
Avez-vous établi un plan / schéma qui montre l'évolution prévue du fonds jusqu'à la résorption du déficit?

Je vous remercie d'avance pour vos compléments et vous souhaite une excellente fin de semaine!

Avec mes meilleures salutations

Pauline Arlettaz
Présidente de la COGEST
079/376.97.52
pauline.arlettaz@gmail.com
profil LinkedIn